

Grand Poitiers Communauté urbaine

Qu'est-ce que le Plan Local d'Urbanisme ?

Le PLU dessine la Communauté urbaine de demain en organisant et en définissant les formes attendues de son développement urbain. Il exprime le projet de territoire de Grand Poitiers à travers une vision politique, stratégique et territoriale.



Qu'est-ce que le PLU ?

Le PLU, le Plan d'Occupation des Sols (POS), la Carte Communale (CC) définissent et réglementent l'usage des sols sur l'ensemble du territoire où ils s'appliquent : secteurs constructibles, formes urbaines, secteurs naturels, terrains réservés pour la création d'équipements publics etc.

Le territoire de Grand Poitiers comporte :

- 1 PLU intercommunal (PLUi) couvrant 12 communes,
- 27 PLU à l'échelle d'une commune ou d'une partie de commune,
- 3 cartes communales.

Le PLU, le POS ou la carte communale sont des documents juridiques de portée générale qui s'imposent à tous (personne physiques et morales) et auxquels on se réfère pour instruire les demandes d'occupation des sols (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...).

Document de planification en vigueur au 7 octobre 2021



GRAND POITIERS

84, rue des Carmélites

86 000 Poitiers

Tel : 05 49 52 35 35

HORAIRES :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Ouverture de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 du lundi au vendredi